

Déclaration liminaire : CSA VERSAILLES 9 novembre 2023

Monsieur le premier président, Monsieur le procureur général,

Pour ce dernier CSA de l'année, l'UNSA/USM tient à rappeler que l'année 2023 a été marquée par une très forte mobilisation de l'ensemble des personnels de greffe en vue de la reconnaissance et de la valorisation de leurs métiers. Une partie de ce combat a été menée en 2023 et se poursuivra.

Cette mobilisation a aussi été l'occasion de continuer à dénoncer les conditions de travail et la souffrance des agents de ce ministère, magistrats et agents publics.

Le bilan des effectifs donne l'illusion que la situation n'est pas si catastrophique que cela sur le ressort. Mais il faut prendre ce bilan pour ce qu'il est : un indicateur à une « période courte » donnée.

Néanmoins le taux de vacance de postes actuel du ressort est en augmentation (11,46%) et plus prégnant parmi les corps de soutien et les greffiers fonctionnels. Des taux de vacance demeurent importants notamment sur des petites structures comme les tribunaux de proximité d'Antony, Colombes, Puteaux, Vanves, Poissy ou Rambouillet. Le SAR est en surnombre ponctuel et la vacance moindre de certaines juridictions perdura-t-elle jusqu'aux Jeux Olympiques ? L'UNSA/USM souhaite ainsi connaître les perspectives d'organisation sur cette période, à 260 jours de la cérémonie d'ouverture, dans la mesure où la dimension de politique pénale et de juridiction devait être plus précise à l'automne.

La pression sur le greffe est aggravée en sus par l'augmentation des détachements sortants et des départs en mutation non compensés par les recrutements, le taux d'absentéisme en nette augmentation chez les fonctionnaires de greffe et l'augmentation des accidents de travail/service et de trajet. L'augmentation des heures supplémentaires de 42,5% en 5 ans, pour atteindre plus de 42000 heures supplémentaires en 2022, en est le reflet criant.

L'UNSA/USM souhaite aussi attirer l'attention de la Cour, sur des modes de fonctionnements, à la fois incontournables, mais qui néanmoins sont impactants pour les directeurs de greffe des tribunaux de proximité alto-séquanais qui sont jeunes, dépourvus de soutiens de pairs d'expérience, faute d'effectifs, et qui doivent gérer plusieurs tribunaux avec des déplacements parfois compliqués et chronophages.

En outre, l'accord cadre signé entre les organisations syndicales et le secrétariat général sur le télétravail, n'est pas respecté sur la cour d'appel de Versailles. Dans les faits, on ne cesse de vouloir remettre en cause le télétravail. D'une possibilité de télétravail à trois jours maximum par semaine, nous sommes dans les faits à une volonté de réduire l'expérience du télétravail à 2 jours par mois, voire moins sur l'ensemble de l'année, par le biais de pratiques locales encore plus restrictives.

Et le bilan qui nous est présenté et les statistiques du télétravail à hauteur de 35% ne sont pas le reflet de la réelle quotité de télétravail qui n'est toujours pas considéré comme une véritable organisation de travail, l'arrondissement de Chartres étant quant à lui précurseur sur ce point.

S'agissant des contractuels «équipe autour du magistrat» l'UNSA/USM souligne le phénomène de contractualisation qui s'accroît au sein de notre institution, les effectifs globaux ayant presque doublé en 4 ans (117 à 207) avec une augmentation fulgurante des effectifs de juristes assistants (de 39 à 99 sur la même période). Cette évolution est similaire au sein des greffes avec l'explosion du recrutement de contractuels autorisés par gels d'emplois par la sous-direction des greffes.

L'UNSA-USM aurait aimé avoir également communication des enveloppes budgétaires et savoir ainsi si l'intégralité des crédits accordés a été consommée pour procéder à ces recrutements, ou dans la négative si ces crédits ont été perdus ou reportés. En outre la question du recrutement et de la formation spécifique de ces personnels n'a pas été abordée, alors qu'il s'agit d'un élément crucial, les juridictions n'étant pas forcément en capacité d'assurer ces missions correctement.

L'UNSA-USM relève également que ces chiffres donnent l'impression d'un très grand renfort des juridictions en terme de force de travail, mais tient à souligner que les retours des collègues sur le terrain sont beaucoup plus mitigés : les recrutements parfois trop rapides font que les compétences des personnes recrutées sont très inégales, et sont peu améliorées par leur formation souvent faite « sur le tas », ce qui influe forcément sur les tâches pouvant leur être confiées et sur leur autonomie de travail, et par conséquent sur l'aide réellement apportée dans les services. Dans les cas les plus problématiques, il nous est fait retour d'une impossibilité de mettre fin au contrat, ce qui pose question.

L'UNSA-USM déplore de plus l'absence en l'état de réflexion sur les missions et tâches de chacun, que ce soit les magistrats, les personnels de greffe, les personnels contractuels, ce qui accentue là encore les disparités et manque de lisibilité dans les juridictions, dans les services et même souvent au sein d'un même service... Cette absence de réflexion commune et globale concernant les tâches de chacun, ajoutée aux compétences professionnelles et formations inégales des contractuels recrutés font que ces derniers effectuent des tâches très disparates, auparavant effectuées par un magistrat, un greffier ou un agent administratif ou vacataire catégorie C, sans forcément de cohérence. Ceci pose souci pour le bon fonctionnement des services, mais également pour la prévisibilité que ces personnes sont en droit d'attendre concernant les tâches confiées, et pour la valorisation de leur travail.

Ces difficultés seront amplifiées par l'arrivée des attachés de justice qui vont être recrutés dans les mêmes proportions que les magistrats laissant dans une plus grande souffrance les personnels de greffe dont l'évolution des effectifs est déjà inversement proportionnelle à celle des magistrats sur notre ressort entre 2018 et 2022. Et les effets d'annonces n'y changeront rien : comment peut-on décemment annoncer le recrutement de 1500 magistrats et de 1500 attachés de justice et de seulement 1800 greffiers ?

L'UNSA/USM souhaite attirer à nouveau votre attention sur la question de l'occupation des locaux. Cette problématique, déjà actuelle, sera récurrente dans les prochaines années et doit amener dès à présent à une réflexion globale dans l'ensemble de nos juridictions.

Il est en effet constaté régulièrement que nos locaux sont trop petits, que les surfaces sont divisées parfois sans respect de la réglementation en matière des surfaces minimales de travail.

Sur le budget fléché santé et Qualité de Vie au Travail, l'UNSA/USM constate que certaines opérations, sont le résultat d'actions qui auraient du être engagées sur d'autres budgets et depuis longtemps, comme la rénovation des sols de bureaux, la peinture des murs, l'achat de mobilier de bureau, qui sont des basiques d'une activité telles que la nôtre. Néanmoins, la Cour d'appel semble sur la bonne voie, le budget prenant de l'ampleur et nourrissant des projets plus diversifiés, au sein des juridictions, orientés sur des actions axées sur le bien être par la détente et la cohésion. L'UNSA/USM s'interroge cependant sur les dépassements opérés sur le budget et leur éventuel abondement par les juridictions.

L'UNSA/USM vous remercie par ailleurs, Monsieur le premier président, Monsieur le procureur général, d'être à l'écoute des magistrats et des agents et investis dans l'amélioration de leurs conditions de travail. Vous avez en effet initié des projets dans le cadre du bien être au travail, notamment via le groupe de travail dédié, dont les travaux sont encore en cours, et le marché d'ergonome étendu à l'ensemble du ressort, et l'accueil des nouveaux arrivants.

Par ailleurs la gestion des sinistres liés aux émeutes urbaines est à saluer. Le nécessaire a été fait de la manière la plus diligente, en lien avec les représentants du personnel, afin d'assurer la sécurisation des personnels et des locaux et la préservation de la santé des agents ainsi que leur accompagnement au regard du retentissement psychologique des événements. Le nettoyage des dossiers reste cependant problématique. Les odeurs persistantes de brûlé, les pellicules de cendres mêmes non nocives salissent les mains et le mobilier où ils sont entreposés et rappelle au plan psychologique sans cesse le traumatisme subi par nos col-

lègues. Le tribunal de proximité d'Asnières devra être relogé et il a été convenu que les collègues d'Asnières soient associés à la procédure.

Enfin l'UNSA/USM terminera sa déclaration liminaire en vous remerciant également, Madame la directrice (DDARJ), le SAR de Versailles étant toujours disponible pour répondre à nos différentes saisines et tenons à souligner la qualité de nos échanges et des informations fournies aux représentants du personnel que nous sommes et qui se mobilisent au quotidien au soutien des agents du ressort.

Les membres UNSA/USM du CSA